Normes

Normes

- **Normes en vigueur NF EN 13241 + A2**
  - Les points importants 75
  - Certificats de conformité 81

LES POINTS IMPORTANTS

La date

Le 2 Mai 2005, arrêt de la norme NFP 25362 et application de la norme européenne NF EN 13241-1, modifiée en 2011 en NF EN 13241-1 + A1, puis en 2016 en NF EN 13241 + A2.

Pourquoi la NF EN 13241 + A2 ?

La NF EN 13241 + A2 a permis d'harmoniser les réglementations nationales pour faciliter, entre autre, la libre circulation des biens et des marchandises et de garantir également la sécurité des équipements.

La NF EN 13241 + A2 gère

NF EN 13241 + A2 NORME DE PRODUIT

NORMES DE TECHNOLOGIE

NF EN 12433 -1
TYPES DE PORTES

NF EN 12433 - 2
CONSTITUANTS DES PORTES

NORMES ENVIRONNEMENTALES

NF EN 12424
RÉSISTANCE AU VENT

NF EN 12444
ESSAIS ET CALCULS

NF EN 12425
PÉNÉTRATION DE L'EAU

NF EN 12489
MÉTHODES D'ÉSSAIS

NF EN 12426
PERMÉABILITÉ À L'AIR

NF EN 12427
MÉTHODES D'ÉSSAIS

NF EN 12428
TRANSMISSION THERMIQUE

NORMES DE SÉCURITÉ

NF EN 12604
ASPECTS MÉCANIQUES

NF EN 12605
MÉTHODES D'ÉSSAI

NF EN 12453
SÉCURITÉ D'UTILISATION

NF EN 12445
MÉTHODES D'ÉSSAI

NF EN 12978
DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

NF EN 12635
INSTALLATION ET UTILISATION

NORMES ÉLECTRIQUES

EN 60335 -1
PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

EN 60335 - 2 - 95
GARAGES DOMESTIQUES

EN 60335 - 2 - 103
PORTES NON DOMESTIQUES

Le marquage CE

- **Le marquage CE est la mise en conformité du fabriquant à la NF EN 13241 + A2 :**
  - Analyse des risques effectuée par le fabricant.
  - Maîtrise de la production en usine
  - Essai initial de type par un organisme notifié (Cetim, FCBA, CSTB).
  - Essai réalisé par le founisseur.

- **Le fabricant doit fournir :**
  - Notice de pose et de dépose.
  - Manuel d'utilisation.
  - Livret d'entretien.
  - La déclaration de conformité.
  - Les déclarations de performances (DOP)

- **Le fabricant doit apposer l'étiquette CE qui engage sa responsabilité sur le produit.**

L'installateur doit remettre le manuel d'utilisation et le livret d'entretien au client final qui est alors considéré comme utilisateur formé.

L'étiquette CE

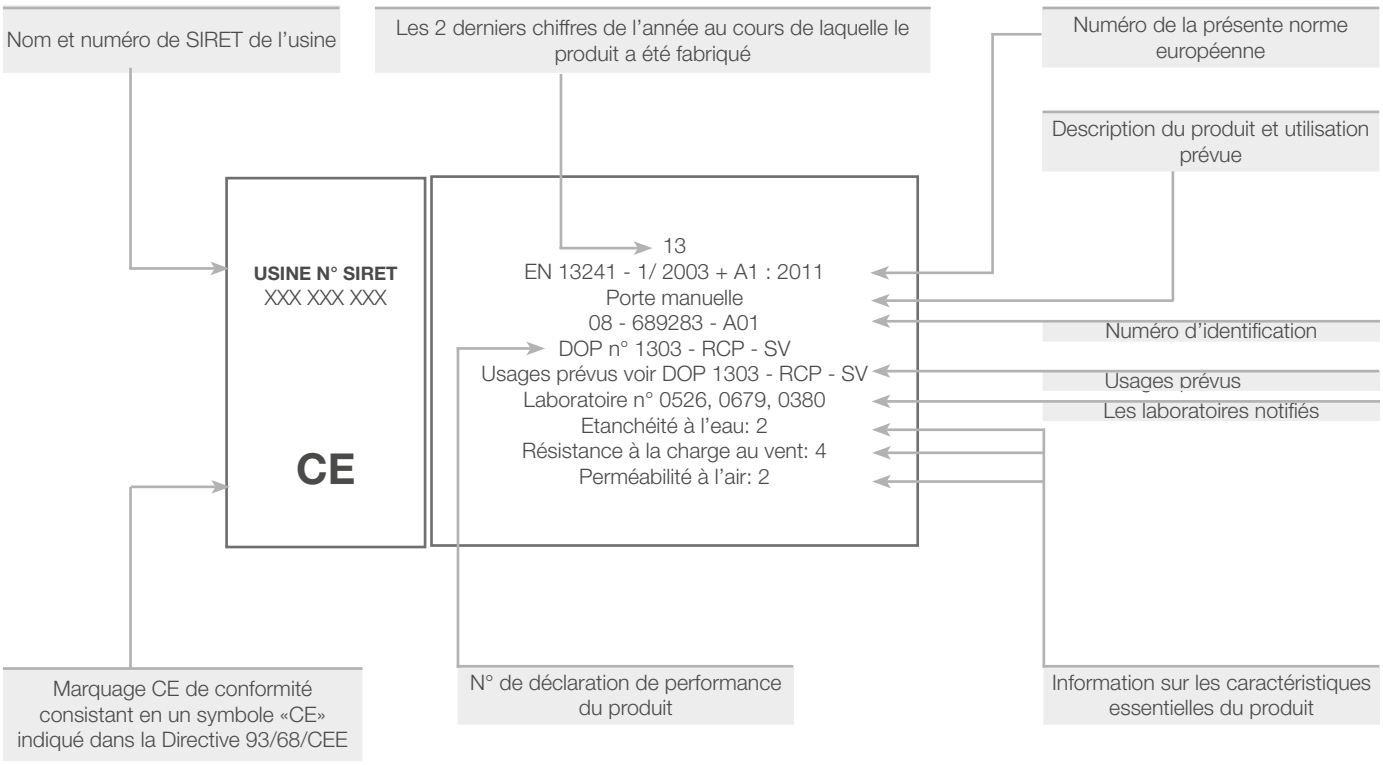

Les caractéristiques contrôlées par les organismes

- Efforts de fonctionnement
- Sécurité à l'ouverture
- Résistance au vent
- Dégagement de substances dangereuses
- Perméabilité à l'air
- Etanchéité à l'eau

Rappel des modes de fonctionnement

- **Fonctionnement manuel**
- **Fonctionnement motorisé**

EN FONCTION DU SYSTÈME DE COMMANDE

PRESSION MAINTENUE
Commande par action maintenue et vue sur la fermeture

IMPULSION
Dispositif de commande qui nécessite une action momentanée pour initier 1 mouvement (ouverture ou arrêt ou fermeture)

AUTOMATIQUE
Un des mouvements de la porte (ouverture ou fermeture) n'est pas actionné volontairement par l'utilisateur (temporisation par exemple)

Limitation des forces

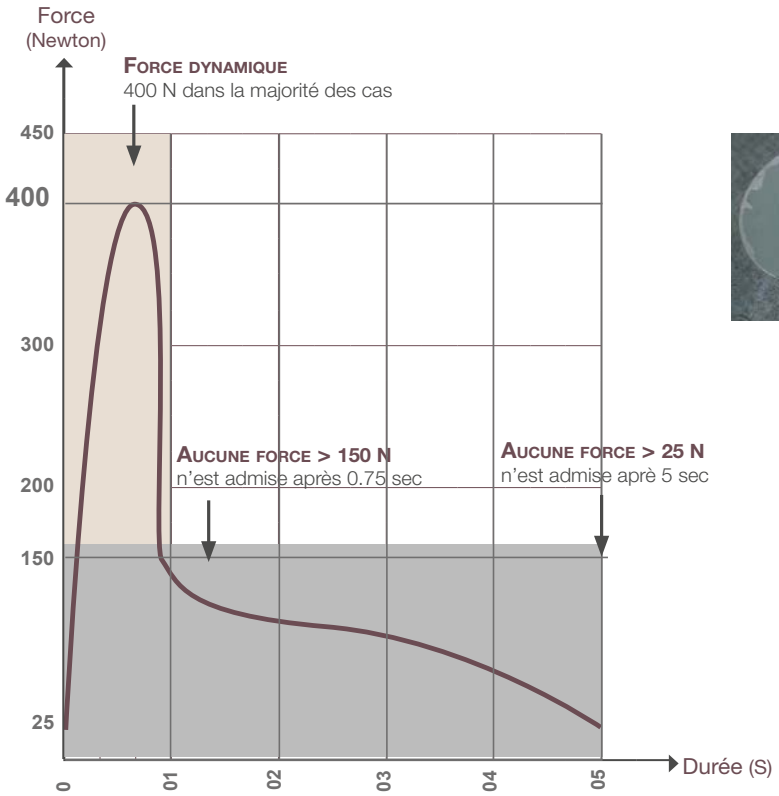

Appareil dynamométrique*

* Appareil permettant de mesurer les forces dynamiques et statiques et leur durée lors de la fermeture des portes et portails automatiques.

Pour respecter les valeurs décrites dans le diagramme, il faut utiliser soit :
- Une barre palpeuse (Grilles / Rideaux / Sectio Indus avec moteur Indus)
- Le concept OP'DRIVE 3.0 (Sectio Indus)
- Les moteurs TD 500, 650... (Sectio Villa)
- Les moteurs Axovia (Portails)

Anti-soulèvement

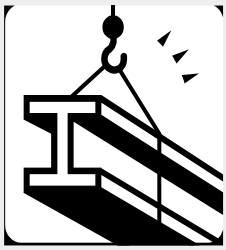

Une fermeture à effacement vertical ne doit pas pouvoir soulever une charge de **plus de 20 kg.**

Choix d'1 jeu de cellules ou d'1 barre palpeuse au linteau ou l'utilisation d'OP'DRIVE 3.0, TD 500...
(moteurs équipés d'un limiteur de couple)

Dans le cas contraire, le corps soulevé doit être détecté par **un dispositif de protection sensible** pour éviter qu'il entre en contact avec le linteau ou une autre partie fixe.

Nota: Protection impérative pour 1 grille Dentel par exemple.

La détection doit être positionnée à moins de **2500 mm** du sol

Protection contre la chute du tablier

Les tabliers des portes à déplacement vertical doivent **être protégés contre la chute ou contre les mouvements de déséquilibre incontrôlés** en cas de défaillance d'un composant du système de suspension y compris l'engrenage d'entraînement.

Le tablier doit s'immobiliser dans une course de **300 mm maximum.**

L'exigence, ci-dessus, peut être ignorée si l'effort statique maximal de déséquilibre s'exerçant au niveau du bord primaire de la fermeture **ne dépasse pas 200N.**

Les équipements de sécurité

		Pression Maintenue	Impulsion		Automatique
			En vue de la porte	Hors vue de la porte	
Utilisateurs formés	**Type 1** **Hors zone publique**	Boîte à boutons	**Limitation d'effort *** (Barre palpeuse ou similaire)		**Limitation d'effort *** (Barre palpeuse ou similaire) ET **Détection de présence** (Cellules)
	Type 2 **En zone publique**	Boîte à clé obligatoire	**Limitation d'effort *** (Barre palpeuse ou similaire)	**Limitation d'effort *** (Barre palpeuse ou similaire) ET **Détection de présence** (Cellules)	
Utilisateurs non formés	**Type 3** **Toutes personnes** **Tous emplacements**	Impossible	**Limitation d'effort *** (Barre palpeuse ou similaire) ET **Détection de présence** (Cellules)		

* Une barrière immatérielle remplace la limitation des efforts et la détection de présence.

La maintenance

La maintenance doit être effectuée régulièrement par un professionnel.

La fréquence de la maintenance doit s'effectuer en fonction des spécifications du fabricant.

Le professionnel qui procède aux visites d'entretien engage **sa responsabilité.** Il doit s'assurer :
- Du bon fonctionnement électromécanique.
- De l'état général de la porte.
- De l'efficacité des dispositifs de sécurité.

Si l'ensemble a été homologué selon la norme **NF EN 13241 + A2**, tout changement d'un ou plusieurs composants s'effectue sous la seule responsabilité de celui qui l'effectue (Il peut demander l'accord du fabricant initial).

Remplacement de composants sous la NF EN 13241 + A2 :
Lorsque des composants différents et/ou supplémentaires sont incorporés et sont susceptibles d'influer sur les caractéristiques de la porte, la conformité initiale de la porte n'est plus valable.

Remplacement de composants de fermeture couverte par la norme NF 25362 :
La norme NF EN 13241 + A2 n'est pas rétroactive.
Le remplacement à l'identique de certains composants reste sous le couvert de la norme Française et n'entraîne pas la mise en conformité à la norme Européenne.

Déclaration des performances
N°1305-RPC-SI

Nous, soussignés, FTFM LA TOULOUSAINE, sise à Escalquens (31676 Labège Cedex), déclarons que les produits cités ci-dessous sont conformes à l'annexe ZA de la norme NF EN 13241 + A2. Portes et portails industriels, commerciaux et de garage.
(Produits sans caractéristiques coupe-feu, ni pare-fumée).

L'utilisation principale prévue est de donner un accès sûr à des marchandises et des véhicules accompagnés ou conduits par des personnes dans des locaux industriels commerciaux, publics ou résidentiels.

- Les produits concernés : Le CETIM n°0526, FCBA (CTBA) n°0380, CSTB n°0679 ont réalisés les essais exigés par la norme selon le système 3.

- Rapports d'essai n°BV13-1045 délivré par CSTB (Sectio Indus 3000x3400 mm).
- Rapports d'essai n°05/CTBA-IBC/PHY/3148/3 délivré par CTBA (Sectio Indus 5000x3000 mm).
- Rapports d'essai n°05/CTBA-IBC/PHY/3148/4 délivré par CTBA (Sectio Indus 3500x3000 mm).
- Rapports d'essai n°781395/150080 partiel 8 délivré par CETIM (Sectio Indus 5800x5000 mm).

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques
Etanchéité à l'eau	2	
Dégagement de substances dangereuses	Réussite	Conforme au § 4.2.9 de la norme NF EN 13241 + A2
Résistance à la charge due au vent	De 2 à 4	Classe 4 : 3500x3000 avec hublots
Résistance thermique (le cas échéant)		1,41W/m².K : 3500x3000 sans hublot 1,58W/m².K : 3500x3000, 3 hublots Indus 1,37W/m².K : 5000x3000 sans hublot 1,53W/m².K : 5000x3000, 4 hublots Indus
Perméabilité à l'air	2	
Ouverture en toute sécurité	Réussite	Conforme au § 4.3.3 de la norme NF EN 13241 + A2
Définition de la géométrie des composants du verre	NPD	
Résistance mécanique et stabilité	Réussite	Conforme au § 4.2.3 de la norme NF EN 13241 + A2
Efforts de fonctionnement (pour les portes motorisées)	Réussite	Conforme au § 4.3.3 de la norme NF EN 13241 + A2
Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air par rapport à la dégradation	NPD	

Le 30 Mai 2018

Pascal SOLA
Chef produits

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

Nous, soussignés, FTFM LA TOULOUSAINE, sise à Escalquens (31676 Labège Cedex), déclarons que le produit désigné ci-après satisfait les prescriptions de la norme harmonisée NF EN 13241 + A2, pour des produits livrés en fourniture seule.

En conséquence, nous déclarons la conformité du produit mentionné ci-dessous aux dispositions des directives européennes suivantes :

305/2011/CE : directive Produits de Construction (portes manuelles et motorisées)
2006/42/CE : directive Machines (portes motorisées)
2014/35/UE : directive Basse Tension (portes motorisées)
2014/30/UE : directive Compatibilité Électromagnétique (portes motorisées)

Niveaux de performances du produit :

Étanchéité à l'eau	Classe : 2 (si porte vitrée ou portillon : PND*)
Résistance à la charge due au vent	Classe : 1 à 5 selon les caractéristiques de la porte
Transmission thermique	Classe : PND*
Perméabilité à l'air	Classe : 2 (si portillon : PND*)
Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air	Classe : PND*

(*) PND : Performance non déterminée

DESCRIPTION DU PRODUIT	
Lieu de fabrication	31750 ESCALQUENS - FRANCE
Modèle	Portes Sectionnelles Industrie.
Classe d'utilisation	Portes industrielles, commerciales et de garage manuelles ou motorisées.
Organismes notifiés	CETIM - 7, rue de la presse - 42952 ST-ÉTIENNE CTBA - Allée de Boutaut - 33028 BORDEAUX

Escalquens, le 30 Mai 2018

Mr Pascal SOLA
Responsable Produits